

[Accueil](#) > [Textes non codifiés](#) > [Arrêté Ministériel](#)

---

## **Arrêté ministériel n. 2021-748 du 23/11/2021 modifiant l'arrêté ministériel n° 2007-317 du 15 juin 2007 fixant la liste des produits que les pharmaciens peuvent vendre dans leur officine, modifié (Journal de Monaco du 26 novembre 2021).**

Vu la loi n° 1.029 du 16 juillet 1980 concernant l'exercice de la pharmacie, modifiée ;

Vu l' [arrêté ministériel n° 2007-317 du 15 juin 2007](#) fixant la liste des produits que les pharmaciens peuvent vendre dans leur officine, modifié ;

**Article 1er .-** *(Voir l'article 1er de l' [arrêté ministériel n° 2007-317 du 15 juin 2007](#) ).*

**Article 2 .-** Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.